



LA VIGILANTE

QUATRIÈME ANNÉE
BIMESTRIEL
MAI 2006
N°21

APEF asbl, Quai du Commerce 48, 1000 Bruxelles · tel : 02 250 37 85 · courriel : la.vigilante@apefasbl.org

Le tourbillon destructeur de l'histoire, en balayant à tous vents les cultures en miettes, disperse aussi des spores. Edgar MORIN

Comité de rédaction : Philippe CULOT, Bernard DE BACKER (responsable rédactionnel et lay-out), Raphaël EMMANUELIDIS, Paul LODEWICK, Jacques SEPULCHRE (éditeur responsable), Dominique WAUTIER.
Relecture et corrections : Gisèle CHAZOTTE. Reproduction autorisée avec mention de la source.



LA VIGILANTE est une lettre d'information, émanant de l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF asbl), qui paraît cinq fois l'an. L'APEF regroupe les organisations d'employeurs et de travailleurs siégeant dans les fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand francophone et germanophone, afin de coordonner et d'amplifier leurs actions, notamment dans le domaine de la formation et/ou de la création d'emplois. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses rédacteurs.

Les numéros précédents sont accessibles sur le site du Fonds ISAJH. Il y est possible de les télécharger en format PDF. Pour accéder à la page de ce site concernant **LA VIGILANTE**, cliquez sur le lien : <http://www.isajh.org/html/publications/LaVigilante.html>

Au sommaire de ce Vingt et Unième numéro

1. **Edito** : Le Non-Marchand saisi par l'interculturalité ; Ce qu'en dit C. KULAKOWSKI, directrice du *Centre Bruxellois d'Action Interculturelle* (CBAI)
2. **Recherches, interventions et analyses** de l'APEF : « Les expressions actives de convictions religieuses ou philosophiques dans la sphère publique » ; Sortie de la monographie des ETA : des rotatives à la presse en passant par un tram bruxellois
3. **Flandre et Europe** : Enfance en France : réforme de la protection outre-Quévrain
4. **Documents** : Diversité culturelle : difficultés et opportunités pour le Non-Marchand ; Synthèse des colloques pour une Charte sociale wallonne ; « La meilleure médecine du monde ? » selon Politique



1. Edito : Le Non-Marchand saisi par l'interculturalité

Pluriculturalité, multiculturalité, interculturalité, transculturalité... Notre univers social paraît traversé par un fort mouvement de diversification culturelle, associé aux transformations de la modernité occidentale. Au croisement de ces deux dynamiques, la notion de **médiation** que l'on retrouve régulièrement associée au qualificatif « interculturel », mais également à nombre de pratiques où l'interculturalité n'est pas nécessairement présente (médiation pénale, familiale, scolaire, de dettes, locale, de



proximité, en entreprises, etc.). Ainsi, un numéro récent de la **revue Non Marchand**¹, consacré à la diversité culturelle, contient pas moins de **quatre articles sur dix** dans lequel figure le terme de « **médiation interculturelle** ». Et dans la documentation collectée pour ce numéro, cette notion est tout aussi massivement présente.

On peut donc en déduire que si la problématique interculturelle est souvent associée à celle de la médiation, elle ne se trouve pas à l'origine de la **floraison médiatrice** que connaît notre société... En témoignent notamment les journées ouvertes sur la médiation organisées par le département de communication à l'UCL en mars 2006² et les multiples réflexions sur **la question du « tiers »**³ qui dépassent très largement la problématique interculturelle. Il s'agit plutôt de l'émergence de nouveaux modes de régulation sociale, modes que l'on retrouve notamment à l'oeuvre dans les relations entre personnes de cultures différentes.

Commençons - avant d'aborder le Non-Marchand - par déblayer le terrain en mettant à plat les différentes notions que nous venons d'utiliser, et d'abord celle de **diversité culturelle** qui suppose que l'on s'entende sur la notion de **culture**.

Dispersion et réunion des cultures humaines

Pas de notion **plus vaste et plus imprécise que celle de culture**. Tout ce qui est spécifiquement humain ne relève-t-il pas de la culture ? La langue, les moeurs et les coutumes, les manières de vivre et de penser, les règles matrimoniales, la religion et les systèmes symboliques, l'habitat, la cuisine, la technique, l'habillement, l'écriture, la musique, le théâtre, la peinture, la sculpture, la littérature, la photographie, le cinéma...

De manière générale, la notion de culture **s'oppose à celle de nature**, ce qui signifie que la culture est avant tout une production humaine, individuelle ou collective, qui se distingue de nos caractéristiques naturelles (le corps, l'instinct...). Mais **la séparation entre les deux ordres n'est pas aussi simple** : notre nature d'homo sapiens et notre environnement naturel ne sont pas sans effet sur notre culture, et cette dernière peut aussi modeler et modifier le corps et l'environnement, avoir un impact (de plus en plus grand) sur notre « nature ». De plus, les humains ont tendance à « naturaliser la culture », à légitimer une **production** culturelle, donc arbitraire, en la présentant comme une **donnée** « naturelle ».

A travers leur **dissémination** dans le temps et l'espace depuis leur **origine africaine commune**, les groupes humains ont produit une très grande différenciation culturelle : multiplication des langues, des systèmes symboliques, des religions, des moeurs et des coutumes. Pendant des millénaires, l'humanité dispersée était constituée des peuples qui avaient peu ou pas de relations entre eux, sauf entre les plus voisins.

Le lent processus de **mondialisation**, dont la « découverte » du continent américain en 1492 constitua une étape retentissante, a progressivement réuni les composantes de la famille humaine et accéléré les contacts entre cultures différentes. L'accroissement vertigineux de la mobilité des personnes, des biens et des messages en est un vecteur central, car, sans lui, point de conquêtes coloniales et de flux migratoires. Après une **période d'expansion** et de diversification de l'humanité, nous semblons vivre une **ère de contraction** qui accélère les contacts et la cohabitation de cultures différentes. Ce fut d'abord, ne l'oublions pas, **l'imposition violente de traits culturels** par les conquêtes coloniales, militaires et religieuses (européennes, arabes, turques ou chinoises – pour ne prendre que les plus grandes), mais aussi des mouvements d'échanges et de **contamination plus pacifiques** (comme celle de la culture chinoise au Japon, de la culture grecque dans le bassin méditerranéen).

¹ Non Marchand, *La diversité culturelle. Difficultés et opportunités pour le secteur non marchand*, 2005/1, De Boeck. Voir compte-rendu détaillé plus loin, par R. EMMANUELIDIS dans cette VIGILANTE.

² Brochure téléchargeable sur : <http://www.comu.ucl.ac.be>. Cf. Alter Echos n° 206, 200406.

³ Voir l'ouvrage collectif *Avons-nous encore besoin d'un tiers ?* (J.-P. LEBRUN et E. VOLCKRICK, dir.), Editions Erès, 2005. Voir aussi : http://www.just.fgov.be/bemiddeling_mediation/fr/index.html.



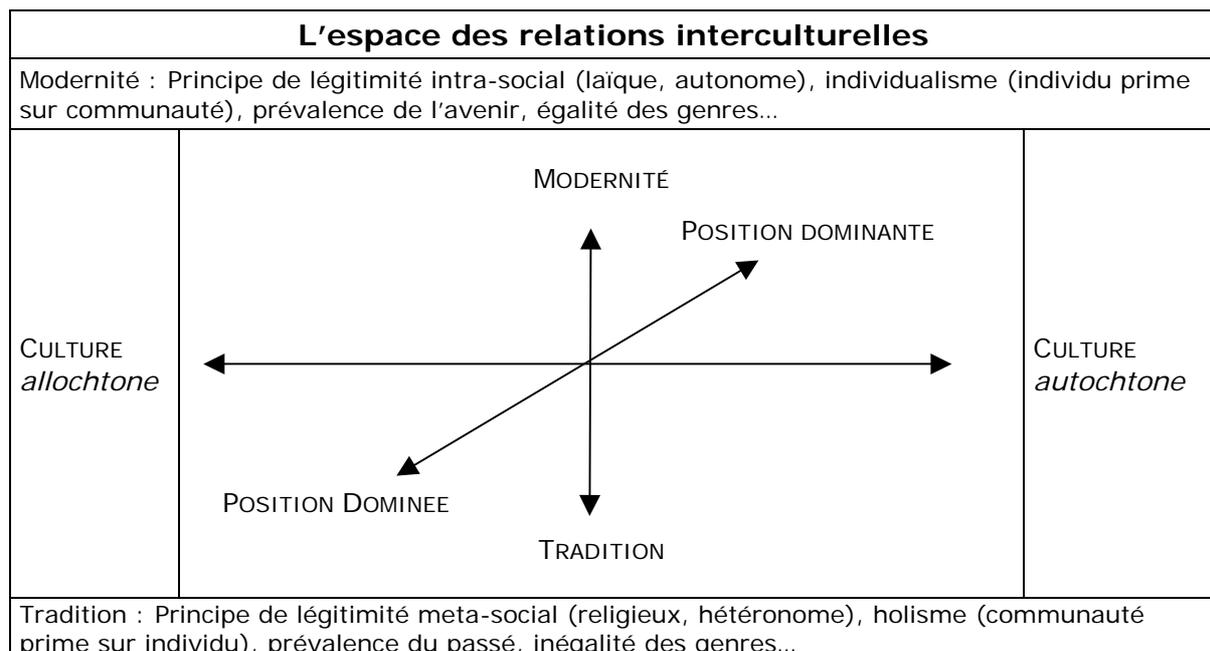
Puis les **flux migratoires** (et la traite des esclaves) qui s'accompagnèrent d'une transplantation progressive d'éléments culturels des migrants dans les pays d'accueil (ou de déportation). En outre, la **mobilité accrue des messages** (textes, images, sons) permet la circulation d'éléments culturels sans mobilité des personnes : diffusion de la culture dominante de l'Occident vers les pays dits du Sud, et diffusion d'éléments de la culture des pays du Sud vers les migrants du Nord, notamment à travers les chaînes de télévision et Internet.

Trois portes d'entrée pour la différence culturelle

Nombre de pays, et notamment le nôtre, se trouvent dès lors dans une situation de **plus grande diversité** culturelle - même si d'autres diversités étaient présentes autrefois, ne l'oublions pas : entre les ruraux et les citadins, entre les classes sociales très étanches (les « états »), sans oublier une grande variété de parlers et de coutumes locales qui ont été rabetés par la construction des Etats-Nations et l'uniformisation linguistique (liée à la constitution d'un espace de délibération démocratique).

Mais cette diversité mérite d'être analysée, car l'on **confond souvent différents registres**. Ainsi, dire que « la culture africaine est plus communautaire que la culture européenne » (ou que « les Arabes sont plus religieux que les Occidentaux ») ne résiste pas longtemps à l'analyse. En effet, la culture européenne d'avant l'industrialisation était également communautaire (et elle l'est longtemps restée dans certains groupes sociaux) et bien entendu religieuse, alors que la culture des élites urbaines africaines est certainement moins communautaire et religieuse que celle de leurs homologues ruraux. De même, un cadre japonais partage de nombreux traits culturels avec son compatriote paysan, mais il s'en différencie sur beaucoup d'autres.

En d'autres mots, on peut très bien partager une même culture (sous l'angle linguistique, notamment), mais se situer très diversement sur l'**axe tradition-modernité** et sur celui de la **hiérarchie sociale**. Cependant, dans la mesure où les relations interculturelles dans nos pays semblent se tisser surtout entre des « *autochtones* modernes dominants » et des « *allochtones* traditionnels dominés », l'on a tendance à confondre ces trois aspects. Le petit schéma suivant, qui n'a d'autre ambition que de fixer les idées⁴, représente ces registres dans un espace à trois dimensions.



⁴ Chacun des termes mériterait un long développement et de fines nuances, on s'en doute...



Comme on peut le voir, et ceci de manière « idéale » et abstraite, de **nombreux cas de figure de relations interculturelles** sont possibles entre des personnes ou des groupes situés dans différents quadrants du tableau. En effet, les différences de cultures ne peuvent pas être dissociées des autres dimensions qui leur donnent une « coloration » particulière⁵.

On peut ainsi distinguer une première série de **relations « horizontales »**, entre personnes de cultures différentes mais situées **plus ou moins** à la même « hauteur » sur l'axe tradition-modernité et dominant-dominé. Par exemple, entre un fonctionnaire international chinois et son homologue européen, ou entre un primomigrant anatolien et un paysan calabrais. Si les dissemblances de langue et de perception identitaire sont importantes, des affinités se feront peut-être jour sur d'autres plans, y compris dans les modes de perception des différences culturelles (on voit que la matière est complexe...).

Inversement, des **relations « verticales »** peuvent exister entre des personnes de même culture, donc situées sur le même versant du tableau, mais dans des positions opposées sur les autres axes : entre un chef coutumier africain et une personne de statut social très bas, entre un cadre et un ouvrier belges, entre un villageois traditionnel et un intellectuel urbain indiens, etc.

Enfin, ce sont souvent les **relations « diagonales »** qui sont qualifiées d'interculturelles sous nos latitudes, pour les raisons que nous avons évoquées plus haut. Il s'agirait la plupart du temps d'interactions entre des migrants issus d'un monde plus traditionnel et en situation de dominés, avec des « *autochtones* modernes et dominants ». Même s'il s'agit souvent de ce type de relations, la réalité est parfois plus subtile, comme en témoignent, par exemple, les relations entre réfugiés hautement qualifiés d'origine urbaine et des travailleurs sociaux d'un CPAS rural.

La culture n'est pas (que) le folklore

Un autre aspect qu'il nous semble important de souligner (il sera abordé plus loin dans l'interview de C. KULAKOWSKI) est le fait qu'il ne faut pas réduire la culture à du folklore, soit à des traits de moindre importance (bien que...) concernant la langue, les coutumes alimentaires, vestimentaires ou artistiques, par exemple. S'il ne s'agissait que de cela, le problème de la cohabitation de communautés et de personnes de cultures différentes se réduirait à **d'aimables échanges folkloriques**.

Mais dans certains cas, comme le donne à penser notre schéma plus haut, la différence culturelle se redouble notamment d'un positionnement très différent sur l'axe tradition-modernité. Il peut en résulter des **différenciations relativement fortes**, voire radicales et incompatibles, qui peuvent déboucher sur des affrontements.

Ainsi, un touriste occidental qui se promène dans les zones tribales au nord du Pakistan peut-il avoir des comportements qui lui apparaissent innocents (comme photographier une femme, entrer dans certains lieux) mais qui choquent profondément l'habitus (les normes intégrées) des *autochtones*. Inversement, des migrants ayant une conception **hétéronome** des normes sociales, c'est-à-dire fondées sur une révélation divine absolue et intangible, peuvent-ils refuser l'ordre démocratique et **autonome** des sociétés d'accueil. Sur ce point, l'interculturalité et la multiculturalité communautariste ont forcément leurs limites.

Car la problématique de l'intégration des personnes et communautés *allochtones* peut s'envisager selon trois modèles, souvent présentés (et parfois caricaturés) lorsque l'on aborde ces sujets : un modèle assimilationniste (ou **monoculturel**), un modèle communautariste (ou **multiculturel**) et un modèle **interculturel**. Le premier considère

⁵ Comme le lecteur le verra plus loin, cette analyse recoupe celle de C. KULAKOWSKI, directrice du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI). Il nous semble intéressant de préciser ici que ces deux points de vue sont totalement indépendants et se sont croisés lors de l'interview.



que les *allochtones*⁶ doivent adopter les valeurs et normes du pays d'accueil en rejetant des aspects de leur culture dans la sphère privée (ou en les « folklorisant »), le second qu'ils peuvent conserver leur identité culturelle au sein de leur communauté en restant relativement séparés des autres, et le troisième (qui se présente comme une sorte de « voie du milieu ») qu'ils sont invités à participer à la **construction collective d'un « vivre ensemble »** qui tient compte des héritages culturels différents⁷.

C'est ce troisième mode de cohabitation de groupes et d'individus d'origines différentes qui semble avoir la faveur chez nous, notamment sous la forme de l'action interculturelle. On fera cependant remarquer que **l'action interculturelle n'est pas ... culturellement neutre**. Comme écrit dans le *Manifeste pour l'action interculturelle* du CBAI, « Il s'agit d'un projet volontariste, à caractère politique et social, situé culturellement au carrefour de plusieurs traditions culturelles et idéologiques *spécifiquement occidentales* » (nous soulignons)⁸. On ne peut dès lors s'empêcher de penser que l'action interculturelle est une sorte de « voie *soft* de l'assimilation », impliquant la participation des personnes et communautés *allochtones*, mais dans un cadre constructiviste qui est caractéristique de la modernité occidentale contemporaine.

Et le Non-Marchand dans tout ça ?

Ce long détour nous permet d'aborder brièvement la problématique interculturelle dans le champ du Non-Marchand (l'interview de C. KULAKOWSKI, les articles de P. LODEWICK et R. EMMANUELIDIS développent plus abondamment ces questions). Ceci concerne à la fois les relations avec des **publics** et avec des **travailleurs allochtones** (et des travailleurs *allochtones* avec ces publics).

Deux aspects rendent le secteur non marchand plus sensible à ces questions :

1. D'abord le fait qu'il s'agit essentiellement d'un **travail relationnel** (santé physique et mentale, action sociale, animation culturelle et sportive) qui touche à de grandes **questions relatives à la vie, la mort, la santé, la situation sociale, la psyché** et qui sont « à forte teneur culturelle, émotionnelle et spirituelle ». Dans ce domaine du « travail sur autrui », l'identité culturelle est un facteur d'un poids plus important que dans d'autres activités. Et comme par ailleurs une partie importante des usagers, surtout dans les grandes villes, sont d'origine étrangère, l'interculturalité y est d'une importance grandissante.
2. Ensuite le fait que de **nombreux travailleurs allochtones** sont actifs dans ces secteurs (soins de santé, maisons de repos, accueil de l'enfance...), considérés comme des bassins d'emplois pour des travailleurs moins qualifiés⁹ et où existent des pénuries de personnel pour certaines fonctions (infirmières, aide-soignante...).

Les relations interculturelles concernent donc de multiples cas de figure : usagers *autochtones* avec des professionnels *allochtones*, professionnels *autochtones* avec des usagers *allochtones*, professionnels et usagers de cultures différentes entre eux, gestion du personnel, etc. La différenciation culturelle n'étant sans doute pas près de diminuer, il est donc important que cette dimension **soit intégrée dans la formation initiale** et continue des professionnels, mais aussi **dans la gestion des organisations** versant usagers et versant professionnels.

Bernard DE BACKER

⁶ Nous plaçons ce terme en italiques pour la simple raison qu'il est difficile à définir. A partir de quand cesse-t-on d'être allochtone ? Et qui désigne-t-on prioritairement comme tel ?

⁷ Pour plus de précisions, voir le *Manifeste pour l'action interculturelle* écrit par le CBAI.

⁸ Curieusement, le même Manifeste écrit un peu plus loin que « ... cette approche implique la reconnaissance que le mode de pensée occidental n'est pas le modèle supérieur » et que « à l'instar de la culture démocratique elle se fonde en effet sur le débat, la négociation, sur l'élaboration délibérée de normes discutables », ce qui est une conception du rapport à la norme très occidentale et hypermoderne...

⁹ Ou à la qualification non reconnue dans le pays d'accueil.



Ce qu'en dit Christine Kulakowski, directrice du CBAI

Le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle nous semblait le lieu tout désigné pour recueillir des informations complémentaires et tester des hypothèses sur la problématique interculturelle. Créé en 1981, le CBAI est une association qui a pour but la promotion active des relations interculturelles, à Bruxelles en particulier et dans la société belge en général. Le lecteur trouvera plus d'informations sur le CBAI en fin d'interview.



Je propose de commencer par une question de base qui permettra d'explicitier certains choses d'entrée de jeu. Dans votre vision de la problématique de l'interculturalité et dans votre pratique, qu'entendez-vous par « culture » ?

On aborde le terme « culture » du point de vue **anthropologique**. Dès que l'on est dans le sein de sa mère, il y a culture, on entre en culture. L'approche culturelle, ce sont les codes, les normes, les attitudes, la langue... qui font que je suis au monde d'une manière et non d'une autre.

Une deuxième porte d'entrée, c'est que nous considérons qu'au niveau global, nous vivons dans des **modèles** culturels ; c'est une notion un peu plus complexe. On s'inscrit dans une époque et dans un lieu où certaines valeurs sont privilégiées par rapport à d'autres. Donc, les valeurs dites « dominantes » qui sont en acte - la **modernité**, la postmodernité ... - colorent le premier niveau. Et dans l'interculturel, cette deuxième dimension est présente également.

On peut « appartenir » à la même culture, au sens de la première définition, et se situer très différemment sur l'axe tradition-modernité, pour faire simple. On peut être un paysan japonais traditionnel, un cadre japonais hypermoderne, et être de même culture japonaise au point de vue de la langue, des coutumes, etc.

Tout à fait.

Ce qui signifie que l'interculturalité touche aux deux dimensions, mais peut-être en tenant compte également d'une troisième qui est la position sociale ? Le paysan et le cadre japonais ne se situent pas non plus au même niveau de l'échelle sociale.

Absolument. La question des **positions sociales** est comprise dans notre conception¹⁰ de l'interculturel, mais aussi celle des **statuts**, du **genre**, et aussi ce que l'on appelle les modèles professionnels. Tout cela est de l'interculturalité pour nous, du plus global au plus spécifique.

L'interculturel ne se réduit pas à l'interethnique

Nous pensons qu'assimiler l'interculturel à l'« ethnique » est réducteur. Tout cela se passe dans un cadre où il y a également l'axe dominant-dominé, etc. **Le contexte est fondamental dans la relation interculturelle**. Et comme nous vivons en Occident dans une situation de crise, de transformation permanente en tous cas, l'interculturel devient comme un paradigme. On ne peut plus faire sans la confrontation des modèles culturels différents. C'est comme si, à partir de l'expérience des migrations et de ce qu'elle enseigne, il y a une ouverture qui se fait, il y a quelque chose qui permet de réfléchir **bien au-delà du phénomène des migrations**.

Il y a un décalage entre le constat que l'on peut faire, à savoir que l'interculturel devient un peu paradigmatique, et la manière dont l'interculturel est conçu dans notre société, à savoir souvent réduit à la dimension « ethnique ».

¹⁰ Voir le *Manifeste pour l'action interculturelle* : http://www.cbai.be/formation/docs_en_stock.html

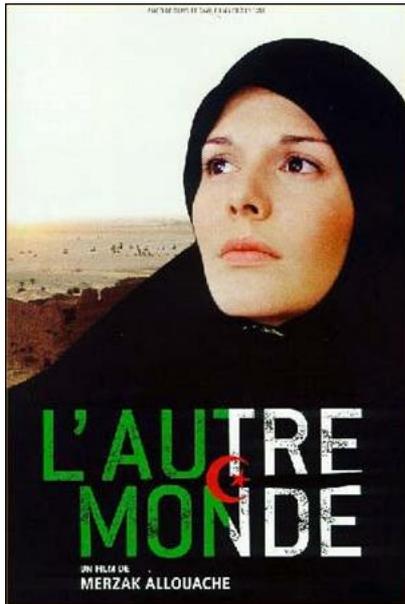


Et en plus la catégorie « ethnique » supprime la dimension sociale, et il faut les prendre en compte toujours en même temps. Donc l'interculturalité telle que nous l'entendons gagne à être définie et explicitée, parce qu'on la réduit souvent à la dimension « ethnique ».

Et aussi souvent à des relations entre autochtones et allochtones, dans un cadre de domination ou, en tous cas, de relations inégalitaires. Il s'agit la plupart du temps de relations entre autochtones dominants et d'allochtones dominés...

Exactement.

Ceci dit, dans votre pratique...



... la **porte d'entrée** est celle-là ! La demande d'intervention se fait à partir de, pour simplifier les choses, la connaissance de l'autre que l'on ne connaît pas, ou bien des problèmes de **relation et de communication, entre professionnels et usagers qui n'appartiennent pas au même monde**. Ce que nous avons introduit comme manière de travailler, c'est que quand on parle d'interculturel on parle bien de deux individus porteurs de culture, dans une situation spécifique à chaque fois.

Dans notre approche de l'interculturel, ce qu'on travaille, c'est trois opérations mentales très simples à partir des questions :

1. D'abord la **décentration** : Qui suis-je qui me pose des questions sur l'autre ?
2. Puis la **compréhension du système de l'autre** : Qui est l' « autre » ?
3. Et enfin, la **négociation-médiation** : Qu'est-il possible de faire ensemble ?

Le processus que vous venez de décrire n'est-il pas spécifique à une culture, justement ?

A la culture occidentale ? Je n'ai pas de réponse à cette question¹¹. On peut se demander si cette démarche de prise de recul, de mise entre parenthèses de ses repères, est une démarche occidentale. Mais je ne peux pas l'attester, car je ne connais pas suffisamment les autres approches culturelles.

Relativisme culturel, autonomie et hétéronomie

Est-ce que l'interculturalité, telle que vous la pratiquez ici, suppose une relativisation générale des repères des personnes de cultures différentes qui entrent en interaction ?

Dans un premier temps, oui. Cela suppose de considérer que chacune des cultures est en principe d'égale valeur, qu'elle répond à des besoins sociétaux propres à une communauté donnée. Cette mise à plat relativiste est importante dans un premier temps. **Dans un deuxième temps,** nous disons que les cultures mettent l'accent sur des choses qui sont similaires, mais elles les hiérarchisent différemment.. Donc dans un deuxième temps, mais alors au nom de valeurs que nous considérons comme « supérieures », dans le sens de **plus pertinentes pour le vivre ensemble entre humains**, on va mettre en avant une hiérarchie différente.

¹¹ Comme nous l'avons souligné dans l'edito, le *Manifeste pour l'action interculturelle* est plus explicite et définit l'action interculturelle comme « un projet volontariste (...) situé culturellement au carrefour de plusieurs traditions culturelles et idéologiques spécifiquement occidentales ».



Dans le travail que l'on mène, on peut aller jusqu'à signifier le statut égal des différentes cultures, mais, dans un deuxième temps, on va tenter de faire prendre conscience d'une hiérarchisation différente. Et après, c'est aux **individus de faire des choix**.

J'avais un exemple en tête, dans le langage de Marcel GAUCHET qui distingue sociétés autonomes et sociétés hétéronomes. Ce sont deux paradigmes et principes de légitimité extrêmement différents de la vie en société. Pour faire court, les sociétés modernes contemporaines fonctionnent sans garant-métasocial de nature religieuse, alors que les sociétés hétéronomes traditionnelles se réfèrent au contraire à un point d'appui extérieur et transcendant. La cohabitation des deux modèles me semble difficilement compatible. Est-ce que cela constitue un point d'achoppement dans votre pratique, par rapport auquel vous devez vous positionner ?

Oui. **C'est un des points de friction le plus courant** et qu'on essaie de travailler, au moins de rendre les personnes conscientes qu'il s'agit de cela, de l'explicitier. Parce que les acteurs n'ont bien souvent pas le bagage qui permette de lire les choses comme cela.

Ce qui se passe dans les interactions concrètes, c'est que **les individus « modernes » sont quelquefois interpellés par l'autre modèle**. Dans notre travail, très souvent, le rapport hétéronome sert à réinterroger ceux qui se situent dans une société sans garant méta-social. Parce que notre société moderne-autonome est ressentie par certains individus comme en crise.

Pour ceux qui viennent d'un monde plus traditionnel, se pose la question de l'individu et de l'autonomie, et pour les autres **la crise de cette société sans garants interpelle** aussi, et donc quelquefois il y a une recherche de sécurité. C'est quelque chose que l'on a dans « l'ici et maintenant » des groupes.

D'autre part, il ne faut pas sous-estimer les phénomènes d'acculturation qui se passent déjà dans le pays d'origine, et qui se passent donc aussi ici. Et cette distinction est dès lors plus perméable que l'on ne croit. Il y a **plus de flexibilités que de rigidités**.

Par contre, là où cela joue de manière très forte, très inquiétante aussi, c'est tout ce qui est ligne de fractures construites (je pense bien entendu au 11 septembre et à ses suites). Dans le travail que l'on mène avec certaines personnes issues de l'immigration, et dans leur situation souvent de dominés, il y a une **recherche, comme recours, d'extrémiser la position religieuse**, et alors le dialogue devient impossible.

C'est ce qui est en train de se passer.

Oui, et notre travail est donc un travail très urgent, parce que plus on exclut, plus il y a une tendance chez une partie des migrants de rejoindre cette attitude. On est au cœur de toutes ces questions quand on travaille dans le domaine interculturel.

Une dernière chose : **nous sommes très attentifs** dans ce domaine, le religieux et le repli identitaire, **à ne pas enfermer les personnes**. Pour donner un exemple : si on a des personnes avec cette position religieuse pendant une période de deux ans de formation en médiation interculturelle que nous donnons, ils peuvent changer trois fois de position pendant cette période (par exemple : mettre le voile, l'enlever, le remettre). C'est un processus de recherche identitaire et on ne peut pas faire un arrêt sur image parce que ces arrêts sont dangereux (pour les migrants ou les autres).

Interculturel et travail sur autrui

Percevez-vous des enjeux très importants de l'interculturel dans les secteurs du non-marchand, versant usagers ou professionnels ?

Oui. D'une part, les migrations sont devenues un phénomène structurel et l'on en est déjà à la troisième et quatrième génération. Si l'on prend très vite les chiffres à **Bruxelles, il y a à peu près 28 % de personnes de nationalité étrangère**, et si on y ajoute les **Belges d'origine étrangère récente** (ce n'est qu'une estimation), **on est**



à 40-45 %. Cela veut dire que tous les secteurs de la vie sociale sont informés par ce fait. La société est multiculturelle par définition, même si on croise cela avec la donnée sociale, certaines zones de la ville étant plus concernées que d'autres.

Alors je pense que **la société** en tant que telle, même si on en parle, **n'a pas été préparée** à cela. Ni les migrants n'ont été préparés à rester avec toutes les conséquences, ni les *autochtones* (pour parler en ces termes-là) n'ont été préparés à cette mixité culturelle, qui dans les comportements quotidiens peut poser question.

Dans le domaine de l'aide aux personnes, il y a une série de pratiques des usagers – si on prend l'axe « importance de l'individu » versus « importance du groupe » - qui sont différentes. **Dans l'univers traditionnel, on n'est jamais malade tout seul.** Et donc c'est le groupe familial qui vient, on ne va pas rendre visite au malade l'un après l'autre, mais on vient en groupe, et si on est exclu, cela pose problème. Et nos structures ne sont ni préparées ni adaptées à cela.

Et cela peut aussi poser des problèmes aux malades autochtones qui sont dans la même chambre commune...

Tout à fait. Et des phénomènes comme cela, on ne les a pas assez prévus. Et si on laisse les situations se développer, elles peuvent devenir violentes pour les personnes, pour les uns et pour les autres – ou du moins difficiles à vivre. On peut aussi penser à la personne *autochtone* recevant peu de visites et qui peut souffrir du fait que l'autre personne en a beaucoup, etc. **Ce sont des choses très concrètes.** Je pense qu'il y a peu d'espaces et de lieux où ces choses peuvent être dites, travaillées...



Que faire ? Il est clair que quand il y a des modèles culturels différents, il faut à un moment donné trouver le plus petit commun dénominateur (voir la notion des « accommodements » au Québec). Nous considérons que si le profil sociologique a changé, il faut que l'institution change aussi. Mais il faut aussi trouver une manière de faire qui tienne compte des uns et des autres. Comment ? Je dirais que, dans l'exemple que nous avons pris, plutôt que dix personnes à la fois du côté migrant, n'en avoir que cinq... Mais *pas* ne pas en tenir compte ! **Nous sommes contre l'assimilation.** Nous sommes pour prendre en compte certains comportements apportés par les populations migrantes. Mais la grosse difficulté est de trouver quelle est la modalité...

Vous êtes contre l'assimilation si elle n'est pas désirée, je suppose ?

Bien sûr. Mais nous sommes contre ce modèle. Mais **nous ne sommes pas non plus pour une reconnaissance de type communautariste.** L'approche la plus difficile est de voir quels types d'accommodements on peut trouver par l'institution, quelles pratiques et quelles balises on peut mettre en place. Que ce soit dans un hôpital ou dans une maison de repos.

Une deuxième chose, par exemple dans le cas de certaines **maisons de repos**, est la prise en compte du facteur travail. Il y a rencontre entre personnes *autochtones* dans les maisons de repos et un personnel aide-soignant qui est souvent d'origine africaine. Et souvent sans aucune préparation de la chose. Et avec dans un premier temps souvent des difficultés entre personnes âgées et soignants. Ce sont des choses qui existent et qui sont présentes dans certaines maisons de repos.

Ce sont toutes des questions de **l'interculturel dans l'ici et maintenant de la société.** Dans les difficultés que peuvent ressentir les professionnels ou les usagers.



Un autre **exemple** qui est plutôt **tragi-comique**. C'est un réfugié politique d'origine africaine, plutôt un intellectuel mais qui émarge au CPAS et a donc des entretiens avec l'assistante sociale du CPAS. A un moment donné l'AS lui demande comment va sa famille. Il était touché par cette question, d'autant qu'il venait d'arriver ici et que l'on sortait d'une relation professionnelle pure en s'inquiétant de sa famille. Il répond et puis demande à l'AS : « Et les vôtres, comment vont-ils ? ». Cela a fait une petite crise ! On peut penser aussi à nombre d'étrangers réfugiés qui ont une situation économique très faible ici, mais qui ont souvent un capital culturel plus élevé que les travailleurs sociaux auxquels ils ont affaire. Ce sont toutes des questions que nous travaillons. Ces choses se passent souvent mais il y a peu d'espace pour pouvoir les « gérer ».

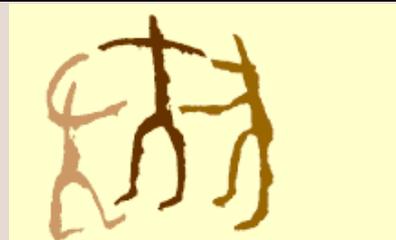
Des points sur lesquels il faudrait particulièrement agir ?

Je pense que **si on admet que le profil sociologique de la population a changé**, il est important de soutenir les professionnels dans les difficultés éventuelles qu'ils pourraient avoir avec ces publics. Dès lors, **il y a des choses à faire en matière de formation initiale et de formation continuée**. Mais à partir de la manière dont j'ai défini l'interculturel au début. On entre par la porte « équilibre des différences culturelles » et on ouvre : pour expliquer le monde global dans lequel on vit. Et toutes les identités plurielles qui sont en jeu.

Soutenir les professionnels autochtones et soutenir les professionnels allochtones ?

Tout à fait. Et nous considérons aussi que, à compétences égales, **les équipes professionnelles devraient être aussi plurielles que les publics**. Quand c'est le cas, la pluralité est travaillée dans les équipes. Cela existe parfois, mais je ne le vois pas toujours encouragé.

Interview réalisée le 6 avril 2006 par Bernard DE BACKER
La retranscription de l'interview a été relue et corrigée par C. KULAKOWSKI
Les intertitres et soulignements sont de la rédaction



Le CBAI poursuit son **objectif d'action interculturelle** selon quatre axes :

- **Formation** des professionnels et futurs professionnels en contact avec un public multiculturel.
- **Information** sur les réalités migratoires (publications, centre de documentation, revue « Agenda Interculturel », colloques, séminaires).
- **Diffusion culturelle** (notamment par le biais du répertoire « Le monde en scène » et une série d'évènements culturels).
- **Soutien** au secteur associatif.

Pour plus d'informations : <http://www.cbai.be>



2. Recherches, interventions et analyses de l'APEF



L'expression active des convictions religieuses dans la sphère publique

En mars 2005, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme publiait le rapport d'une vaste consultation des multiples autorités concernées par le thème de l'expression active des convictions religieuses ou philosophiques dans la sphère publique¹². Qu'en est-il plus particulièrement dans le secteur de la santé ?

La consultation visait à rendre compte des **modalités de gestion**, mises en œuvre par différentes autorités, **de ces expressions religieuses actives dans l'espace public** : école, monde du travail, administrations, etc¹³.

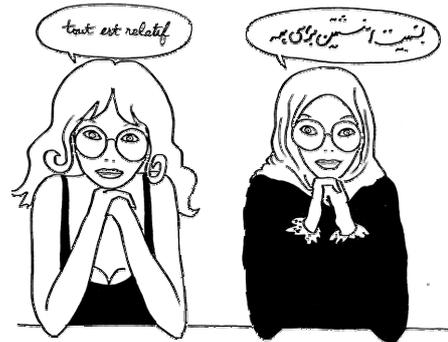
En général, il ressort de cette consultation que les interlocuteurs relatent peu de cas concrets d'expressions de convictions religieuses ou philosophiques. Le plus souvent, ces cas ne provoquent **pas de perturbation majeure dans l'organisation du travail** pour les entreprises ou, au niveau du fonctionnement, pour les administrations et les institutions. Ces expressions font l'objet d'une gestion tantôt fondée sur des **textes réglementaires** contraignants, tantôt sont **négociées à l'amiable** en fonction des circonstances spécifiques de leur manifestation.

Le rapport constate que, si souvent les discussions se focalisent sur l'islam et le port du foulard, les situations concrètes évoquées débordent largement cette thématique.

Les auteurs de cette enquête se sont particulièrement intéressés au secteur de la santé (les hôpitaux) et de celui qu'ils appellent le « bien-être » (maisons de repos essentiellement, ou l'ONE). En effet, « **le secteur hospitalier constitue une réalité singulière caractérisée par la densité des interactions** qui s'y produisent mais aussi par leur **forte teneur**

culturelle, émotionnelle et spirituelle : la vie, la mort, la souffrance, la naissance, le rapport au corps forment le quotidien d'un hôpital. De ce fait la dimension religieuse ou philosophique peut y prendre une place plus conséquente que pour d'autres secteurs consultés ».

Quinze **hôpitaux** dans les trois régions ont été consultés, ainsi que onze autres organisations. Les hôpitaux sont depuis longtemps sensibles à ces aspects, suite à la mise en place de **médiateurs culturels**¹⁴, et ont fourni des efforts afin d'accueillir au mieux les patients et leur famille. Cela dit, la place de ces médiateurs ne va pas toujours de soit. Ainsi le rapport rapporte une **anecdote étonnante** : l'intervention d'une médiatrice interculturelle portant le foulard a été refusée par un père marocain dans la mesure où ni sa femme ni ses filles ne portaient le foulard.



¹² Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, *Les expressions actives de convictions religieuses ou philosophiques dans la sphère publique. Situations – pratique – gestions. Présentation et analyse*, mars 2005, 58 pages. Téléchargeable sur le site du Centre : www.antiracisme.be

¹³ Précisons que les auteurs signalent au début de ce rapport les limites méthodologiques de leur démarche : même si ce travail a été supervisé par deux professeurs d'université, les données présentées, pour de multiples raisons détaillées, n'ont pas un caractère scientifique, ni exhaustif, elles doivent donc être lues comme étant indicatives.

¹⁴ A la suite d'un projet pilote initié par le Centre pour l'égalité des chances, le Service Public Fédéral/Santé publique finance dans une cinquantaine d'hôpitaux du pays, l'action de médiateurs interculturels dont la mission est d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins pour des personnes de nationalité ou d'origine étrangère. En 2004, 58 médiateurs ont ainsi été soutenus. Les accords sociaux de 2005 ont consolidé leur financement (*Libre Belgique* du 7 mars 2005.)



A propos des **signes ostentatoires**, le principe général est que **les patients** ont la totale liberté d'exprimer leur croyance. En ce qui concerne les attitudes et comportements des patients, des situations concrètes sont rapportées : le cas de femmes refusant d'être soignées par des hommes¹⁵, ou le cas de personnes en maisons de repos refusant tout contact avec le personnel de couleur. La plupart des organisations ont choisi **la voie du pragmatisme** : il n'y a pas de réponse univoque mais bien une recherche d'équilibre entre les principes de non-discrimination et l'objectif de toucher certains publics. Ces organisations ont en effet constaté que, si elles ne prennent pas en compte les exigences exprimées par certaines franges de leur public, elles risquent de les perdre.

Mais qu'en est-il des travailleurs ? Si on peut constater la surreprésentation des travailleurs issus de l'immigration dans des fonctions subalternes des hôpitaux, il faut également souligner qu'en matière de cohabitation **peu de problèmes sont signalés** : les travailleurs issus de l'immigration sont en général bien intégrés dans les services précisent les interlocuteurs. Certains d'entre eux indiquent qu'il existe parfois des **tensions concernant l'organisation des vacances** : des travailleurs issus de l'immigration désirant, le cas échéant, prendre cinq semaines de congé afin de pouvoir se rendre au pays d'origine, alors que, normalement, le personnel soignant ne peut prétendre qu'à deux semaines de congé d'affilée. Mais avouons que cela ne concerne pas directement l'expression des convictions actives de convictions religieuses...

Cela dit, des situations concrètes sont signalées : des refus de pratiquer l'euthanasie ou l'avortement, ou le refus de la part d'une infirmière de se rendre dans la chambre des hommes. Les interlocuteurs sont partagés sur l'évolution de la situation, certains pensent que les problèmes ne sont **pas plus nombreux** qu'avant, d'autres remarquent une **expression accrue** ces dernières années.

A propos des signes ostentatoires, une majorité des hôpitaux refuse toute manifestation extérieure pour leur personnel. Ceci fait parfois l'objet d'une interdiction explicite (dans le règlement de travail par exemple). Les interlocuteurs insistent sur la **nécessité d'une prise de position claire** car les hésitations sont source de conflits.

Dans le secteur du « bien être », les positions sont moins affirmées car peu confrontées à ce genre de situations à ce jour. Une argumentation tout à fait intéressante concerne la contrainte « sécurité et hygiène ». Elle donne lieu à des positionnements contradictoires : d'aucuns au nom même de l'hygiène tolèrent le foulard (s'il est lavé chaque jour) tandis que d'autres le refusent à ce titre. Ainsi, une minorité autorise les signes extérieurs de religiosité sous certaines conditions. « Un hôpital a développé un système concret pour concilier le foulard aux exigences du travail et de la discrétion : le port du foulard est autorisé mais sous forme d'un carré blanc noué derrière les oreilles ».

Concernant les attitudes et comportements des travailleurs, les refus de pratiquer telle ou telle intervention (euthanasie, avortement) sont très minoritaires et concernent plusieurs types de convictions religieuses. Dans pareil cas, les hôpitaux choisissent soit de refuser toute prise en considération d'une éventuelle objection, soit d'aménager l'organisation du travail, ce qui n'est pas toujours bien vu des autres collègues.

Enfin, signalons que la plupart des organisations se prononcent **contre une initiative législative concernant les signes extérieurs de religiosité**. Un des arguments avance que légiférer pourrait produire l'effet contraire : toute pression suscite sa réaction, inutile de créer des problèmes là où il n'y en a pas ! Légiférer empêcherait le dialogue de mise avec le personnel, qui reste la voie privilégiée.

Paul LODEWICK

¹⁵ Cela ne concerne pas uniquement certaines femmes musulmanes. Signalons le cas relaté de femmes protestantes américaines menaçant de poursuites judiciaires si elles doivent se déshabiller devant un médecin masculin pour auscultation.



Monographie des ETA bruxelloises : des rotatives à la presse, en passant par le tram de Télé Bruxelles...

Après quelques péripéties et émotions de dernière minute, la monographie des Entreprises de Travail Adapté agréées par la COCOF est enfin sortie de presse et a été présentée, **ce jeudi 3 mai 2006**, dans les locaux de l'ETA « **Travail & Vie** ».

Ce fort beau volume¹⁶ de 150 pages, illustré par les portraits de travailleurs handicapés de V. JOAKIM, a été imprimé et relié par deux ETA bruxelloises. Écrit par le soussigné, il est le fruit d'une collaboration entre le Fonds de sécurité d'existence des ETA bruxelloises, l'APEF et la COCOF.

La monographie a été présentée à la presse en présence de la Ministre de tutelle, E. HUYTEBROECK, des représentants de la FEBRAP et autres acteurs intéressés, notamment de Wallonie. La présentation du livre a été suivie d'une visite des locaux et ateliers de Travail & Vie.

L'ouvrage est destiné à un large public. Il part des notions les plus générales (en commençant par le terme « handicap » et l'évolution historique du concept qu'il recouvre) pour aboutir à des thématiques plus spécifiques concernant les réalités bruxelloises - dans le contexte du passage des « Ateliers Protégés » aux « Entreprises de Travail Adapté ».

Les **tendances** à l'œuvre et les **défis** que rencontre le secteur dans la région bruxelloise sont particulièrement mis en évidence : écart entre offre et demande de travail, difficulté grandissante des travailleurs les plus faibles, problématique des « handicapés sociaux », vieillissement de la population, manque d'espace et coût de l'immobilier, particularités de l'économie bruxelloise orientée vers les services... Et comme toutes les ETA, celles situées à Bruxelles doivent conjuguer leur vocation sociale et leur professionnalisation économique.

Au sommaire de la monographie :

- Histoire d'un mot et évolution d'un concept (celui de « handicap »)
- Les personnes handicapées et le travail
- L'emploi protégé collectif en Belgique
- Le paysage des ETA bruxelloises
- Tendances à l'œuvre
- La problématique des moniteurs-trices
- Perspectives



L'auteur et des représentants du secteur (un travailleur handicapé, un moniteur, un directeur et une personne du secteur non protégé de travail) se sont retrouvés le lendemain **dans le tram** de l'émission « **Ligne directe** »¹⁷ de Télé Bruxelles (TLB). Plus d'une heure de cahots et de propos dans cette belle capitale du Belgikistan que le monde nous envie tant...

Bernard DE BACKER

¹⁶ Nous ne parlons que du contenant, le contenu étant laissé à l'appréciation des lecteurs.

¹⁷ <http://www.telebruxelles.be/lignedirecte.html>



3. Nouvelles de Flandre et d'Europe



Réforme de la protection de l'enfance en France

Philippe BAS, le Ministre délégué à la famille du gouvernement français, vient de lancer une réforme de la protection de l'enfance, dans la foulée de diverses tragédies qui ont mis en lumière « certaines lacunes dans la prise en charge des enfants ». Un projet de loi en préparation a été rendu public le 16 mars 2006. Les motifs et les composantes de cette réforme nous intéressent au premier titre, dans la mesure où ils font écho à des critiques émises récemment en Belgique francophone contre le système d'aide et de protection de la jeunesse¹⁸. Ceci d'autant plus que le système français ressemble très fort au nôtre...

P our placer les choses en perspective et permettre la **comparaison avec la Belgique**, il convient de décrire brièvement la situation actuelle. Au niveau institutionnel, la protection de l'enfance est **décentralisée depuis 20 ans**, la compétence relevant des **départements**. Ce sont dès lors les « conseils généraux » des départements qui ont hérité de cette compétence depuis les lois de décentralisation du premier septennat de F. MITTERAND (1981-1988). Il s'agit donc d'une « action sociale décentralisée » qui pesait **5,4 milliards d'euros en 2005**, le budget le plus important en matière d'action sociale départementale.



Le fonctionnement du système **ressemble assez fort, mutatis mutandis, à celui de la Communauté française** : sur base d'un signalement effectué par divers acteurs de première ligne (famille, services sociaux, écoles, police, professionnels de la santé...), le service social départemental (Aide Sociale à l'Enfance - ASE) ou la justice (procureur de la République) sont saisis. **L'aiguillage vers la filière sociale ou la filière judiciaire dépend de la situation**. En cas de risque et si la famille est d'accord, c'est l'ASE qui prend le dossier en charge et propose un « contrat » à la famille : placement, famille d'accueil, maintien dans la famille avec suivi. Si la situation est urgente, grave ou que la famille refuse l'aide, c'est le procureur qui est saisi et transmet le dossier au juge des enfants qui impose sa décision à la famille.

Nous retrouvons donc ici **le double système de l'aide « négociée » (ou « acceptée ») et de l'aide « contrainte »** qui existe en Belgique francophone. En 2004, 95.000 signalements ont suivi la filière de l'aide sociale, et 132.000 la filière judiciaire. Une bonne **majorité des signalements (58 %) est donc judiciairisée**, ce qui est un indice de la gravité des situations. Par ailleurs, et comme chez nous, les textes législatifs encourageaient fortement le **maintien des enfants dans leur famille**, ceci dans la foulée d'un rapport publié en 1980 par J.-L. BIANCO et P. LAMY. Le nombre de placements d'enfants en institution a dès lors fortement chuté.

Trois phénomènes majeurs (souvent cumulés), comme chez nous, ont touché ce secteur depuis la réforme de 1986 : 1) le **chômage de masse** avec la précarisation de milliers de familles et d'enfants ; 2) la problématique de la **délinquance sexuelle** et la maltraitance des enfants, principalement par les parents ; 3) **l'isolement social** et la

¹⁸ Nous évoquons l'étude du GREJ (« Groupe de recherche éducation et jeunesse ») dont a fait état *La Libre Belgique* dans son édition du 5 mars 2006 sous le titre « Le tableau noir de l'aide à la jeunesse ». Voir le débat paru dans *Alter Educ* n° 121, 3-17 mars 2006, « Le GREJ prône un retour au protectionnel ».



rupture des liens sociaux. Ces transformations se sont cristallisées pour le grand public dans des **faits divers particulièrement sordides** et médiatisés, comme l'affaire de pédophilie d'Angers (à ne pas confondre avec Outreau) et la découverte de cinq enfants nus et sous-alimentés, au milieu d'immondices et d'excréments, à Drancy. Mais, comme le confie le Ministre délégué au quotidien Le Monde, « ces tragédies constituaient la partie émergée de l'iceberg ».

Prévention, signalement et accueil « séquentiel »

Parmi les éléments épinglés, la **faible importance de la prévention** (sur un total de plus de 5 milliards d'euros, seuls 5 % y sont actuellement consacrés), l'absence de solutions intermédiaires entre le placement en institution et le maintien en famille, un manque d'organisation des signalements au niveau départemental.

En matière de prévention, le Ministre y va fort¹⁹. D'abord, **le projet de loi affirme que la prévention fait partie intégrante de la protection de l'enfance**, ce qui n'était pas le cas dans l'ancienne législation. Ensuite, il ne s'agit pas moins que de **détecter les difficultés et d'organiser une prise en charge avant la naissance** de l'enfant, ceci en lien avec la protection maternelle et infantile (PMI, l'équivalent de « notre » ONE). Des entretiens seront ainsi systématiquement proposés au quatrième mois de grossesse des futures mères, ceci pour détecter d'éventuelles difficultés (violence conjugale, solitude, précarité...).

De plus, *après la naissance*, **tous les parents se verront proposer une visite de puéricultrices** de la PMI afin de leur prodiguer, s'ils le souhaitent, des conseils « dans leur apprentissage de parents ». **Plus tard, des bilans et examens** seraient effectués sur tous les enfants, d'abord à la maternelle vers 3-4 ans, ensuite à l'école primaire.

En matière de **signalement**, des « cellules départementales de signalement » seront mises sur pied avec des professionnels de la protection de l'enfance. Toutes les personnes en contact avec les enfants pourront contacter la cellule en cas d'inquiétude au sujet d'un enfant.

Ce nouveau dispositif nécessitera **d'aménager le secret professionnel pour en faire un « secret partagé »**, comme c'est déjà le cas en Belgique. Les intervenants professionnels sont dès lors invités à « partager l'information », dans la mesure où ils détiennent chacun « une pièce du puzzle ».

Enfin, de nouvelles modalités de **prises en charge « séquentielles »** vont être mises sur pied, afin de sortir de l'alternative « maintien à domicile » et « placement en institution » : accueil de jour ou de week-end, accueil d'urgence, etc.

Sans rentrer dans le détail, cette petite incursion chez nos voisins français montre combien les problématiques de terrain et les manières d'y faire face présentent de fortes similarités.



Bernard DE BACKER

¹⁹ Ses propositions sont à mettre en rapport avec l'intense débat (opposant des positions tranchées et inconciliables dont nos amis d'outre-Quévrain ont le secret) au sujet du dépistage des troubles du comportement chez les enfants en bas âge, préconisé par un récent rapport de l'Inserm sur *Le trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent* :

<http://www.inserm.fr/fr/questionsdesante/mediatheque/expertises/index.html>



4. Documents

Vers une action sociale territorialisée ? Synthèse des e-colloques pour une charte sociale wallonne par V. DE COOREBYTER

La lecture transversale opérée par le directeur du CRISP à partir du récent « e-colloque » - organisé pour le compte de la Ministre de l'Action sociale et de la Santé de la Région wallonne²⁰ - mérite qu'on en fasse l'écho ici. En choisissant de développer l'hypothèse d'un nouveau déploiement de l'action sociale selon un paradigme territorialisé, il interpelle du même coup, une large partie du NON-MARCHAND, public et privé.

Il est vrai que les arguments, anciens et nouveaux, ne manquent pas pour plaider en faveur d'un tel dispositif territorialisé. Celui-ci vise à rencontrer deux objectifs : « la prise en compte des **spécificités de l'environnement** concret des usagers, qui varient d'un territoire à l'autre, et **l'intégration** (plutôt que le découpage administratif ou sectoriel) **des différents problèmes** vécus et des solutions à y apporter ». Tout au long de ces e-colloques, les motifs de ce cloisonnement ont été relevés : institutionnel (dissémination des compétences entre les différents niveaux de pouvoir), politique, philosophique (notamment privé-public), financier et historique.



Par ailleurs, des tendances se dessinent déjà ici et là - sous l'impulsion du fédéral ou des entités fédérées, communautés et régions - visant d'une manière ou d'une autre à **transcender**, sur une base territorialisée, **les cloisonnements évoqués**. Que l'on songe par exemple aux plateformes de concertation en santé mentale, aux plateformes pour les soins palliatifs, aux services intégrés de soins à domicile, aux esquisses de bassins scolaires, aux réseaux d'aide et de soins en assuétudes en Région wallonne, aux relais sociaux dans les villes wallonnes, etc.

Il nous semble que dans le contexte actuel, notamment de consultation devant conduire à la conclusion d'un pacte associatif²¹, il serait intéressant que les partenaires sociaux du NON-MARCHAND se saisissent de ce débat. Les pouvoirs publics se positionnent de plus en plus sur un **mode de régulation « post-bureaucratique »**²² des secteurs sur lesquels ils exercent leur tutelle. Dans un tel scénario on peut, en grossissant le trait, dessiner deux destinées possibles au développement d'un **dispositif décloisonné et territorialisé**. Soit, effectivement, on assiste à, d'une part, des pouvoirs publics adoptant un profil régulateur, facilitateur, modeste et de proximité, d'autre part, une société civile encouragée à s'organiser et aspirant à prendre part aux décisions qui la concerne, dans une formule de **démocratie participative**. Et cela correspond aux souhaits émis dans le e-colloque. Soit, la décentralisation engendre, au contraire, la mise en place d'une **technocratie locale** et supra-locale, et le règne de l'expertise, produits par la complexité et l'opacité croissantes des dispositifs sans cesse remaniés et redéployés. Afin d'alimenter ce débat, un travail précieux consisterait à évaluer du point de vue du NON-MARCHAND privé, le fonctionnement des dispositifs territorialisés actuellement en place.

Paul LODEWICK

²⁰ Vincent DE COOREBYTER, *Lecture transversale des E-colloques sous l'angle institutionnel*, 31 janvier 2006, www.labiso.be/ecolloque/site/synthese.php

²¹ Le livre vert, porté par la Cocof, la Communauté française et la Région Wallonne, a paru en mars 2006. Le texte est téléchargeable à l'adresse suivant : <http://gov.wallonie.be/code/fr/text.asp>

²² C'est aussi le cas, par exemple, de l'enseignement : Voir Christian MAROY, *Vers une régulation post-bureaucratique des systèmes d'enseignement en Europe ?* in « Cahier de Recherche en Education et Formation », n° 49, décembre 2005, Girsef.



Revue Non Marchand, *La diversité culturelle. Difficultés et opportunités pour le secteur non marchand*, De Boeck, 2005, 138 pages

La revue Non Marchand a consacré son numéro n° 15 (janvier 2005) au thème de la diversité culturelle et des difficultés et opportunités qu'elle représente pour le secteur non marchand. Les thèmes abordés sont le **management des équipes multiculturelles**, les dispositifs légaux pour combattre toute discrimination, les associations pour immigrés, la **médiation interculturelle** et pour finir la parole d'acteurs de terrain confrontés à cette problématique.



J'ai choisi de vous faire une brève **synthèse de deux articles**, l'un rédigé par J.-M. LEONARD, Secrétaire fédéral du SETCa, et l'autre par A. SCHIFFINO, Directrice de la Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile²³.

Trois thèmes de réflexion important ont été formulés par J.-M. LEONARD au départ de **l'expérience des militants** vivant au quotidien la dimension multiculturelle dans le secteur des maisons de repos : la discrimination à l'égard des travailleurs issus de l'immigration, une approche de la profession différente selon les cultures et des approches multiculturelles à préconiser dans l'enseignement.

Les personnes d'origine étrangère sont victimes dans les institutions de discriminations à l'embauche, d'inégalités de traitement en matière de conditions de travail (horaire, type de contrat, charge de travail etc.) et de harcèlement de la part des collègues autochtones, des membres de la direction, des usagers de l'institution. Par ailleurs, les différences culturelles se révèlent dans l'exercice de la profession, tant au niveau des actes médicaux prestés qu'au niveau de l'accompagnement de la souffrance, de la fin de vie et de la mort. Enfin, la question suivante est posée : comment l'enseignement prend-t-il en compte les différences culturelles des étudiants qui se destinent à la profession d'infirmier ou de soignant mais aussi aux professions techniques, administratives, de cuisine ou d'entretien ?

Comme solution, si J.-M. LEONARD mentionne la formation syndicale des militants confrontés à ces questions, il met aussi en évidence le rôle que les Fonds « groupes à risque » peuvent jouer dans une dynamique de formation à destination des acteurs de terrain, en essayant de toucher également les institutions de petite taille où la charge de travail constitue un frein à la participation à la formation.

A. SCHIFFINO, Directrice de la **Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile**, met également en évidence l'importance de la **dimension multiculturelle dans les soins de santé** de première ligne. Le personnel est en effet confronté dans le quotidien des soins à domicile à des phénomènes culturels, comme la communication verbale, la communication par le toucher, la notion du temps, le rythme du soigné et son lieu de vie. Les soins doivent ainsi s'adapter aux milieux culturels des personnes soignées, d'autant plus que « la personne est chez elle, dans sa maison, encore maître de l'espace et du temps, seule ou entourée des siens et que le logement est souvent un lieu qui nous ressemble, un lieu d'intimité, un lieu parsemé de repères personnels et culturels ». Ceci explique aussi pourquoi **la population immigrée fait peu appel aux services d'aide** à domicile : elle **crain en effet de voir entrer dans son intimité** des intervenants professionnels. Toutefois, en raison de leur vieillissement, les familles immigrées franchissent davantage le pas, même si la démarche s'avère encore difficile.

Par ailleurs, la faible présence immigrée parmi les soignants s'expliquerait par un manque de connaissance du métier dans le milieu immigré mais aussi par une réticence des gestionnaires qui pensent que les usagers de nationalité belge pourraient faire preuve de rejet envers une infirmière d'origine étrangère.

Raphaël EMMANUELIDIS

²³ Ce numéro, coordonné et présenté par M. DAVAGLE, comprend huit autres contributions.



Revue Politique, dossier « *La meilleure médecine du monde ?* », février 2006

Le bimestriel « Politique. Revue de débats » consacre son quarante-troisième numéro au **système de santé belge**. Un dossier de vingt-huit pages serrées dans lequel interviennent pas moins de **18 auteurs** : médecins, chercheurs, journalistes, mutualistes, syndicalistes, philosophes... Avec en prime, dans la bonne tradition de débat de la revue, de courtes réactions aux articles, insérés en regard de ceux-ci.

On se gardera bien de résumer ici l'ensemble du dossier, mais seulement d'inviter à la lecture en développant **l'argument principal** et le **sommaire**. Le lecteur pourra par ailleurs lire l'introduction du dossier en ligne²⁴ ou se procurer l'ensemble pour **quelques euros**, avec tous les autres articles en prime...

Les initiateurs du dossier (Jérémie DETOBER et Thierry POUCKET²⁵) et les rédacteurs de Politique motivent leur choix sur base du constat d'un « vide à combler » : aucun numéro de la revue n'avait encore traité (directement) ce thème depuis sa création ! Le sujet étant pour le moins vaste, les auteurs ont choisi de construire le dossier en suivant un **fil rouge** : « **mettre à l'épreuve** la vision hagiographique » de notre système de santé, « réputé l'un des meilleurs au monde ». D'où le titre interrogateur : **la meilleure médecine du monde ?**



Le dossier s'articule en six temps principaux :

1. **Le premier** concerne la **définition du concept de santé**, ce fameux « état de complet bien-être physique, mental et social... » énoncé par l'OMS en 1946.
2. **Le second**, en toute logique, est constitué d'une **radiographie de la médecine belge** par un débat entre quatre acteurs, invités à « épingler quelques réalités embarrassantes et facettes réjouissantes » de notre système de santé.
3. **Le troisième** ausculte les **stratégies de quatre principaux acteurs** du système : représentants des travailleurs paramédicaux, recherche médicale, médecins généralistes et spécialistes, médias.
4. **Le quatrième** concerne les **inégalités**, sociales, de genre ou culturelles, que ce soit en matière de morbidité ou d'accès aux soins.
5. **Le cinquième** analyse les **modes de régulation** du système et « les enjeux de son éventuelle libéralisation ».
6. **Le sixième**, pour conclure, donne deux regards qualifiés de « perspectifs » : le premier interroge **le mode de financement** « au forfait » ou « à l'acte ». le second analyse la notion de « **bassins de soins** ».

Notons que la **santé mentale** est absente, sans que cette absence ne soit explicitée. On ne peut qu'encourager la revue à aborder un jour ce thème, à l'heure de la « guerre des psys » et des projets de régulation du statut de psychothérapeute. Un regret dans ce dossier fouillé mais francophonissime : la différence de perception et de pratiques entre les deux principales parties du pays n'est pas interrogée²⁶. Médecine, oui, mais belge ?

Bernard DE BACKER

²⁴ Sur le houëbe : <http://www.politique.eu.org/actualite/36.html>

²⁵ Le premier est le secrétaire de rédaction de la revue *Politique* et le second le rédacteur en chef de *Renouer*, périodique de l'Union nationale des mutualités socialistes.

²⁶ Comme le souligne P. HUMBLET dans son article sur les inégalités sociales de santé, il n'existe que quelques associations réunissant scientifiques du Nord et du Sud du pays. Et lorsque l'Association belge de santé publique organisa un symposium sur le thème des inégalités sociales, « aucun des ministres ayant en charge la santé » n'était présent...